

**Bureau du Comité
directeur sur les médias
et la société de
l'information –
CDMSI-BU**



24/05/2017

Rapport de la 11^e réunion (11-12 mai 2017)

(Strasbourg, Bureaux du Conseil de l'Europe, Bâtiment Agora, salle GO4)

1. Ouverture de la réunion

La présidente du CDMSI, Elfa Ýr Gylfadóttir (Islande) ouvre la réunion. La répartition hommes-femmes des cinq personnes présentes est de trois femmes (60%) et deux hommes (40 %).

Jan Kleijssen, directeur, Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité, souhaite la bienvenue au Bureau à l'occasion de sa troisième réunion sous le mandat actuel du CDMSI. Il évoque le travail réalisé par les deux comités d'experts subordonnés au CDMSI pour réviser les projets de document en préparation. A cet égard, il insiste sur l'importance des travaux en cours sur les rôles et les responsabilités des intermédiaires et la future consultation de la communauté technique envisagée dans le cadre de la prochaine réunion d'EuroDIG.

M. Kleijssen informe le Bureau de l'avancement du projet de plateforme de coopération avec les grandes sociétés internet, dans le contexte de la Stratégie du Conseil de l'Europe sur la gouvernance de l'internet 2016-2019. Bien que le cadre précis ne soit pas encore confirmé, le projet suscite un large consensus et beaucoup d'enthousiasme de la part des milieux professionnels pour collaborer plus étroitement avec le Conseil de l'Europe. Du côté de l'Organisation, une telle collaboration contribuerait à l'élaboration de produits correspondant au mieux à la réalité opérationnelle et sensibiliserait aux normes du Conseil de l'Europe. Le Secrétaire Général a pour objectif de présenter une proposition au Comité des Ministres avant ou immédiatement après l'été.

Jan Kleijssen informe le Bureau de l'état d'avancement des futurs mandats pour le CDMSI et les éventuels comités d'experts subordonnés qui incluront un certain nombre de thèmes proposés par le CDMSI. Il rappelle également les événements passés et à venir qui seront détaillés dans les points correspondants au cours de la réunion :

- la réunion ICANN58 (11-16 mars 2017, Copenhague) ;
- la publication du nouveau rapport annuel du Secrétaire Général « Situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit : Populisme - Le système de contre-pouvoirs est-il suffisamment puissant en Europe ? » le 20 avril 2017 ;
- la publication de l'étude « Journalistes sous pression » le 20 avril 2017 ;
- deux conférences en mars et avril : conférence « Promouvoir un dialogue entre la Cour européenne des droits de l'homme et les défenseurs de la liberté

des médias » (24 mars), et conférence sur la liberté d'expression en ligne (28 avril 2017, Nicosie, Chypre) ;

- la Conférence européenne de printemps des autorités de protection des données (27 avril 2017, Limassol, Chypre) ;
- une réunion du groupe d'experts sur le commerce électronique, (27 avril 2017, Bruxelles) ;
- un colloque sur le rôle des acteurs des médias face au terrorisme (une équation difficile entre le droit d'être informé, la liberté des médias et l'éthique journalistique), (19 juin 2017, Strasbourg) ;
- le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) 2017 (16 juin 2017, Genève) ;
- le Dialogue européen sur la gouvernance de l'internet (EuroDIG) (6-7 juin 2017, Tallinn) ;
- une conférence à organiser avec la présidence de l'OSCE (Autriche) et la présidence tchèque du Comité des Ministres sur « Les rôles et responsabilités des intermédiaires d'internet » (13 octobre 2017 à Vienne, en attente de confirmation du ministère autrichien des Affaires étrangères).

2. Adoption de l'ordre du jour

Le Bureau adopte l'ordre du jour de sa réunion en vue de la préparation de la 12^e réunion du CDMSI qui se tiendra du 20 au 23 juin 2017. L'ordre du jour annoté figure à l'annexe 1, la liste des participants à l'annexe 2.

3. Activités normatives

3.1 Comité d'experts sur le pluralisme des médias et la transparence de leur propriété (MSI-MED)

Le Bureau prend note des informations transmises par Urška Umek, secrétaire du MSI-MED, sur sa troisième réunion (29-30 mars 2017) et des progrès enregistrés par le comité quant aux résultats attendus. Il examine les projets de texte, formule des commentaires et donne des orientations au secrétariat pour la poursuite des travaux. Sur un plan général, les membres du Bureau saluent la progression de l'ensemble des trois projets attendus du MSI-MED, notamment le projet de recommandation révisé en profondeur sur le pluralisme des médias et la transparence de leur propriété, et se félicite de la couverture des thèmes abordés par les deux études.

Projet de recommandation sur le pluralisme des médias et la transparence de leur propriété.

Le Bureau prend note des progrès réalisés dans ces travaux. Les membres évoquent certains autres problèmes actuels liés à l'évolution technologique et sociétale du paysage médiatique qui pourraient être abordés dans le préambule ; ils expriment par ailleurs la nécessité de faire preuve de prudence lors de l'imposition d'obligations législatives aux États membres dans des domaines sensibles comme la mesure du pluralisme des médias, la tenue et la mise à jour des bases de données concernant la propriété des médias, etc.

Eu égard aux recommandations existantes du Conseil de l'Europe traitant du pluralisme des médias et de la transparence de leur propriété, les membres du

Bureau et le secrétariat insistent sur l'importance de trouver un juste équilibre entre le fait de guider les efforts des États pour parvenir à un pluralisme effectif des médias, et la prise en compte des diverses réalités susceptibles d'avoir une incidence sur l'élaboration de lignes directrices plus larges et sensibles dans certains États membres. La question sera examinée plus en détail lors de la réunion plénière de juin du CDMSI afin que soient dégagées des orientations générales pour la recommandation sur l'équilibre à trouver entre l'effet optimal et l'effet réaliste.

Toutes les observations, y compris les suggestions de formulation concrètes, seront transmises au MSI-MED pour prise en compte dans une future version.

Projet d'étude de faisabilité sur l'utilisation de l'internet dans les campagnes électorales.

Le secrétariat informe le Bureau de l'état d'avancement de ces travaux et des observations reçues qu'il convient encore d'examiner. Les membres observent qu'à la lumière des conditions actuelles, beaucoup de facteurs nuisent à la régularité et à la transparence des processus électoraux. Concernant l'utilisation de l'internet dans les campagnes électorales, le Bureau propose de mettre davantage l'accent sur le micro-ciblage et les questions connexes de détérioration du respect de la vie privée.

Projet d'étude de faisabilité sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le contexte de la couverture médiatique des élections.

Le Bureau est informé des avancées de l'étude dont le thème va au-delà des capacités des experts des médias, et a de ce fait été confiée à un expert de l'égalité de genre. Il se félicite des progrès visibles enregistrés.

3.2 Comité d'experts sur les intermédiaires internet (MSI-NET)

Le Bureau prend note des informations communiquées par Charlotte Altenhöner-Dion, secrétaire du MSI-NET, sur sa troisième réunion (27-28 mars 2017) et les progrès enregistrés dans l'atteinte des résultats escomptés. Il examine les projets de texte, formule des observations et donne des orientations au secrétariat pour la suite des travaux. Il prend également note de la feuille de route actualisée du MSI-NET.

Projet de recommandation sur les intermédiaires d'internet.

Le Bureau se félicite de la réception de la deuxième version révisée qui prend en compte les discussions de la troisième réunion du MSI-NET (version du 5 mai 2017). Il salue les nouvelles structure et approche de la recommandation, désormais plus claire et solidement fondée sur les principes juridiques. Il se réjouit de la réorganisation des responsabilités des intermédiaires dans un chapitre spécifique dont la structure correspond à celui sur les obligations des États membres.

Les membres du Bureau indiquent cependant que l'approche adoptée à l'égard des intermédiaires et de leurs rôles et responsabilités pourrait être encore plus

stricte, compte tenu notamment du contexte et des débats actuels en Europe et des diverses initiatives de certains États membres pour introduire des mesures réglementaires plus fermes. Tout en confirmant l'importance de faire clairement la différence entre les fonctions des intermédiaires et les fonctions éditoriales assurées par les plateformes internet, les membres du Bureau sont d'avis que les intermédiaires d'internet jouent de plus en plus un rôle éditorial, ne serait-ce que par l'utilisation d'algorithmes, un aspect qui mériterait d'être davantage reflété dans la recommandation. A l'issue d'une discussion animée, le Bureau charge le secrétariat de soumettre au CDMSI la deuxième version révisée (MSI-NET(2016)05rev2) pour discussion en plénière. Il lui demande par ailleurs d'informer le CDMSI que la même version des travaux du Conseil de l'Europe relatifs aux rôles et responsabilités des intermédiaires sera présentée lors de l'EuroDIG (6-7 juin) dans le cadre d'un atelier consacré aux droits de l'homme à l'ère numérique. Il convient par ailleurs du lancement de consultations externes au cours de l'été.

Toutes les observations faites, y compris les suggestions de formulations concrètes, seront transmises au MSI-NET pour prise en compte dans le processus de révision en cours.

Projet d'étude sur la dimension des droits de l'homme des techniques de traitement automatisé des données (en particulier les algorithmes) et leurs éventuelles conséquences réglementaires.

Le Bureau se félicite de la nouvelle structure de l'étude qui insiste sur les droits de l'homme les plus directement touchés, et exprime son soutien au processus de révision en cours, basé sur les discussions au sein du MSI-NET. Il salue la proposition d'ajouter un bref chapitre consacré aux futurs effets potentiels sur les droits de l'homme qui n'ont pas encore été pleinement étudiés. Le Bureau convient de la proposition de ne pas ajouter de recommandations à la fin de l'étude, mais plutôt de résumer les principaux problèmes sous la forme d'une conclusion qui énonce quelques objectifs politiques pour les États membres concernant l'utilisation d'algorithmes, et de recenser les domaines de préoccupation nécessitant des recherches approfondies.

Le Bureau souscrit par ailleurs à la feuille de route révisée qui prévoit l'examen final de l'étude par le MSI-NET au cours de sa quatrième réunion en septembre 2017, et l'approbation de l'étude par le CDMSI lors de sa plénière de décembre.

4. Activités de coopération

Le Bureau prend note avec intérêt des informations fournies par le secrétariat sur les programmes et activités de coopération en cours et à venir, tels que présentés dans le document MEDIA-COOP(2017)01 : 12 projets sont actuellement mis en œuvre, dont un nouveau en Moldova, financés pour l'essentiel par des contributions volontaires et l'UE, mais aussi par le budget ordinaire du Conseil de l'Europe.

Le secrétariat informe notamment le Bureau de l'organisation d'un colloque sur le rôle des acteurs des médias face au terrorisme, le 19 juin à Strasbourg. Cette manifestation a été fixée la veille de la réunion plénière du CDMSI pour

permettre aux membres du comité d'y prendre part. Une session sera animée par Elfa Ýr Gylfadóttir, présidente du CDMSI.

5. Mise en œuvre des normes adoptées par le Conseil de l'Europe

5.1 Conférence « Promouvoir un dialogue entre la Cour européenne des droits de l'homme et les défenseurs de la liberté des médias » (24 mars 2017, Strasbourg)

Le secrétariat rend compte de la conférence organisée par le Centre européen pour la liberté de la presse et des médias avec une aide substantielle du secrétariat. Elle a abordé trois thèmes : rapports entre liberté d'expression et respect de la vie privée, nouveaux défis posés à l'accès à l'information et à la protection des lanceurs d'alerte et protection des journalistes pendant les manifestations. Un rapport sera prochainement disponible sur la page web de la conférence.

5.2 Initiatives dans les États membres

Le secrétariat rappelle ce point régulièrement inscrit à l'ordre du jour dont l'objectif est de procéder à un échange d'informations sur les initiatives touchant au domaine d'action du CDMSI mais qui se veut également un outil d'alerte rapide susceptible d'aider le Secrétariat à transmettre des informations via l'organisation et/ou la collecte d'éléments de réponse à d'éventuelles questions du Secrétaire Général.

Le Bureau se félicite de l'approche instaurant la possibilité pour les États de partager oralement ou par écrit, lors des réunions, des informations concernant notamment les thèmes sur lesquels travaille le comité.

Matthias Traimer mentionne une décision de justice relative aux discours de haine sur Facebook et en parlera de manière plus détaillée lors de la réunion plénière. Par ailleurs, il évoque les travaux entrepris par l'Autriche pour se conformer à la Recommandation du Comité des Ministres sur la liberté d'internet, s'agissant d'évaluer la situation de cette liberté. Enfin, il informe les participants d'une initiative autrichienne sur les médias et l'inclusion des personnes handicapées. Le sujet suscite une discussion au cours de laquelle le Bureau propose de se consacrer davantage aux questions d'accès à l'information et de représentation et participation des groupes marginalisés/vulnérables notamment à l'ère numérique.

5.3 Peur dans le journalisme – nouveau titre : « Journalistes sous pression – Pressions abusives, crainte et autocensure en Europe »

Le Bureau est informé en détail de l'avancée de l'étude « Journalistes sous pression », publiée en même temps que le Rapport annuel 2017 du Secrétaire Général sur la situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit en Europe. L'étude a suscité de nombreuses réactions et bénéficié d'une large couverture médiatique. Le Bureau est également informé des suites à donner dans le cadre de la mise en œuvre de la Recommandation du Comité des Ministres relative à la protection du journalisme et la sécurité des journalistes et des autres acteurs des médias.

5.4 Plateforme pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes

Le Bureau est informé des faits nouveaux concernant la Plateforme visant à renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes : deux nouvelles organisations ont rejoint le groupe des ONG partenaires (International News Safety Institute et Rory Peck Trust) et quelques modifications techniques ont été apportées (mise à jour de la base de données et amélioration des fonctions de recherche). Il exprime ses préoccupations devant le faible nombre de réponses des États membres, mais aussi l'avenir de cet instrument pourtant fort utile et rappelle que les contributions volontaires sont un bon moyen d'apporter un soutien concret. Le Bureau suggère d'inviter la Direction de la planification politique, qui assure le fonctionnement de cette plateforme, à une plénière du CDMSI au cours du prochain biennium.

5.5 Gouvernance de l'internet

Stratégie du Conseil de l'Europe pour la Gouvernance de l'internet 2016-2019

Le Bureau prend note des informations présentées par le secrétariat sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour la Gouvernance de l'internet 2016-2019, adoptée le 30 mars 2016 par le Comité des Ministres. Le Secrétaire Général présentera un rapport d'étape au Comité des Ministres à la fin de l'année 2017. Une première mise à jour a été communiquée aux représentations permanentes au cours d'une réunion organisée en février par la coordinatrice thématique sur la politique d'information (TC-INF) du Comité des Ministres.

Les activités prévues dans le cadre de la Stratégie incluent une plateforme pour une coopération avec les entreprises, évoquée en détail par J. Kleijssen (voir point 1) ainsi que l'engagement constant du Conseil de l'Europe dans les forums internationaux sur la gouvernance de l'internet (EuroDIG, SMSI, FGI...) dont s'est félicité le Bureau.

EuroDIG (6-7 juin 2017, Tallinn). Plusieurs membres du secrétariat y participeront. Les travaux du MSI-NET seront notamment présentés à l'occasion d'un atelier intitulé « *Realising Rights Online: From Human Rights Discourses to Enforceable Stakeholder Responsibilities* » (anglais seulement).

Comme ce fut le cas lors la dernière édition, le Conseil de l'Europe contribuera fortement en 2017 à plusieurs événements majeurs, notamment une manifestation parallèle sur la cybercriminalité (cybersécurité) et une autre consacrée à la protection des données. Par ailleurs, un accent particulier sera placé sur la situation des médias en Ukraine. Les membres du CDMSI sont encouragés à participer à l'EuroDIG.

Un événement parallèle sera également organisé.

Forum sur la Gouvernance de l'internet (18-21 décembre 2017, Genève)

Le FGI, organisé cette année en Europe, permettra au Conseil de l'Europe de s'impliquer davantage et de présenter ses travaux. Des événements spécifiques seront organisés, notamment sur la dimension droits de l'homme dans divers domaines tels que les aspects sociaux, économiques et culturels de la gouvernance de l'internet, mais aussi entre autres choses la protection des enfants.

Le Bureau prend note par ailleurs de la participation du Conseil de l'Europe au FGI russe et biélorussien.

ICANN

Le Bureau prend note de la participation du secrétariat aux réunions de l'ICANN à Copenhague (11-16 mars 2017) (voir point 7) ainsi que des travaux et des tendances à l'ICANN en lien étroit avec les droits de l'homme : des noms de domaines plus descriptifs pour le troisième cycle des attributions et leur impact éventuel sur la liberté d'expression et le discours de haine, la question de la sécurité publique et de la cybercriminalité et la protection des données.

6. Convention européenne sur la télévision transfrontière

Le Bureau se déclare profondément déçu par le faible taux de réponse au questionnaire du 13 mars 2017 (11 des 47 États membres, dont huit des 34 Parties à la Convention). Il se penche longuement sur les moyens de recueillir davantage de contributions et d'amener tous les États membres à prendre position lors de la prochaine plénière. Il est d'avis de l'envoi d'une lettre de la Présidente encourageant vivement les États à répondre au questionnaire et notamment à sa question 3 sur l'impact de la non-révision de la Convention sur les États non membres de l'Union européenne.

7. Protection des données

Le Bureau prend note avec intérêt des informations communiquées par le secrétariat sur les travaux en cours dans le domaine de la protection des données :

- Modernisation de la Convention 108
Le projet est toujours en attente de discussion au sein du Groupe de rapporteurs sur la coopération juridique (GRJ) du Comité des Ministres et diverses solutions envisageables sont en cours d'examen.
- Les lignes directrices sur la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel à l'ère des méga données ont été adoptées par le T-PD.
- ICANN58 (11-16 mars 2017, Copenhague)
Pour la première fois, le respect de la vie privée et les principes de protection des données étaient à l'ordre du jour, le secrétariat organisant et facilitant des manifestations de haut niveau très réussies à l'occasion de

la Journée du respect de la vie privée lors de l'ICANN58. Cette action devrait être poursuivie lors de l'ICANN59.

- Données relatives à la santé, données à caractère personnel dans le secteur de la police
Le Comité consultatif T-PD travaille actuellement à une recommandation sur la protection des données relatives à la santé et à un guide sur les données à caractère personnel dans le secteur de la police ; les projets seront examinés au cours de la réunion plénière de juin.
- Conférence de printemps des autorités de protection des données (27 avril 2017, Limassol, Chypre)
La modernisation de la Convention 108 était à l'ordre du jour et tous les participants ont vivement encouragé l'ensemble des parties à aller de l'avant afin de mettre au point cet instrument tant nécessaire.

8. Travaux d'autres institutions et organes du Conseil de l'Europe

8.1 Initiatives du Secrétaire Général

Rapport annuel 2017 du Secrétaire Général sur « Situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit : Populisme - Le système de contre-pouvoirs est-il suffisamment puissant en Europe ? »

Le Bureau prend note des informations fournies sur la préparation et la publication du 4^e Rapport annuel du Secrétaire Général sur la situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit, présenté au Comité des Ministres le 24 avril. Un chapitre substantiel, préparé par la division médias et internet, est consacré à la liberté d'expression. Il relève également que chaque chapitre contient des propositions d'actions. Comme dans les éditions précédentes, le chapitre subdivisé en cinq sous-chapitres aborde les principales préoccupations et les défis majeurs et fournit une évaluation des faits nouveaux dans les États membres sur la base d'un ensemble de critères de mesure. La division a également contribué au cinquième chapitre intitulé « Des sociétés inclusives » qui contient un encadré consacré à la « couverture médiatique de la crise des réfugiés » et plus généralement aux questions de migration. Cet encadré repose sur un rapport préparé en coopération avec la London School of Economics en 2016.

8.2 Comité des Ministres

Conférence « Liberté d'expression en ligne : Évolution de la jurisprudence européenne et activités normatives à l'ère numérique », (28 avril 2017, Nicosie)

Le Bureau est informé de la conférence, co-organisée avec la Cour suprême chypriote, qui s'est déroulée dans le cadre des activités menées par la présidence de la République de Chypre du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

Matthias Traimer rend compte de sa participation à cette conférence et de son intervention au cours de laquelle il a insisté sur les liens réciproques entre le travail normatif mené par le CDMSI et la jurisprudence de la Cour européenne

des droits de l'homme. Sur un plan général, il a fait des commentaires très positifs sur cette conférence et la collaboration avec les juges et les avocats.

Coordinateur thématique du Comité des Ministres sur la politique de l'information – TC-Inf

Le Bureau est informé des activités menées par l'ambassadrice Corina Călugăru, TC-INF, et convient de l'inviter pour un échange de vues au cours de la prochaine réunion plénière.

8.3 Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Le secrétariat fait part au Bureau de l'état d'avancement des observations du CDMSI sur une série de recommandations de l'APCE et, le cas échéant, sur les réponses du Comité des Ministres.

Le Bureau est informé que la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias de l'APCE a un nouveau secrétaire et décide de l'inviter à la réunion plénière de juin du CDMSI.

8.4 Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

Recommandation 398(2017) du CPLRE : Le libre accès aux données = amélioration des services publics

Le secrétariat rappelle que le CDMSI a été invité à formuler des observations sur la recommandation. Le Bureau examine un projet préparé par le Secrétariat et présenté lors de la réunion, puis formule des observations. Une version révisée sera adressée au Bureau pour approbation. Afin de pouvoir respecter les délais, le secrétariat aura ensuite recours à une procédure écrite et communiquera le projet au CDMSI pour observations et/ou adoption.

8.5 Commissaire aux droits de l'homme

Le Bureau prend note du rapport annuel d'activité 2016 du Commissaire et décide d'inviter un représentant de son Bureau à un échange de vues lors de la réunion plénière de juin du CDMSI.

8.6 Conférence des OING du Conseil de l'Europe

Le secrétariat rappelle l'échange de vues entre la présidente du CDMSI et celle de la Conférence des OING.

Le Bureau prend note d'un rapport sur les discussions tenues durant la session d'hiver de la Conférence des OING. Il propose que, dans le cadre des actions de sensibilisation et de diffusion des travaux du CDMSI, les textes adoptés soient systématiquement communiqués à la Conférence, afin de profiter de l'effet multiplicateur offert par les organisations de la société civile.

8.7 Comité d'experts sur le terrorisme (CODEXTER)

Le Bureau prend note des informations transmises par le secrétariat sur l'avancement des observations du CDMSI relatives au projet de recommandation sur « Les terroristes agissant seuls ».

De plus, il décide d'inviter le co-secrétaire du CODEXTER à la réunion plénière de juin du CDMSI, afin de procéder à un échange de vues sur, *inter alia*, les éventuels chevauchements des thèmes de travail des deux comités et des synergies dans leurs activités.

8.8 Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH)

Le secrétariat informe le Bureau des travaux entrepris par le CDDH dont les thèmes, à bien des égards, concernent le CDMSI. Le Bureau décide de demander à l'un de ses membres de prendre part aux activités du CDDH.

8.9 Comité ad hoc pour les droits de l'enfant (CAHENF)

Le Bureau prend note de l'état d'avancement des observations du CDMSI sur le projet de recommandation sur des lignes directrices [détaillées] visant à permettre, protéger et favoriser [l'accès des enfants à leurs droits sur internet en toute sécurité] qui ont été traitées selon la procédure écrite. Il relève que le CAHENF mènera de mi-juin à fin septembre une consultation sur le projet. Le secrétariat tiendra le CDMSI informé des suites données.

8.10 Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP)

Le secrétariat communique au Bureau des informations sur le projet de recommandation sur les méga données au service de la culture, du savoir et de la démocratie ainsi que sur l'état d'avancement des observations du CDMSI à son sujet, qui ont été traitées selon une procédure écrite et pleinement prises en compte. Il tiendra le CDMSI informé des évolutions.

8.11 Comité européen de coopération juridique (CDCJ)

Le Bureau prend note de l'adoption de la Recommandation relative à la réglementation juridique des activités de lobbying dans le contexte de la prise de décision publique et regrette que les observations du CDMSI n'aient pas été prises en considération.

8.12 Observatoire européen de l'audiovisuel

Le Bureau convient d'inviter un représentant de l'Observatoire pour qu'il informe le CDMSI des derniers développements et le tienne informé des activités menées.

8.13 Participation de membres du CDMSI à des réunions et manifestations

Elfa Ýr Gylfadóttir (Islande) rend compte de sa participation au nom du CDMSI à la conférence « Droits de l'homme : une réalité pour tous », organisée dans le cadre de la présidence chypriote du Comité des Ministres (27-28 mars 2017, Nicosie).

Matthias Traimer (Autriche) fait rapport de sa participation au nom du CDMSI à la conférence sur la liberté d'expression en ligne (28 avril 2017, à Nicosie).

9. Autres organisations

Union européenne

Le Bureau exprime son souhait d'inscrire régulièrement ce point à l'ordre du jour afin de permettre aux présidences sortante et entrante de l'UE de partager des informations sur leurs priorités pertinentes pour les travaux du CDMSI. Ayant appris que la prochaine présidence estonienne de l'UE mettra l'accent sur le développement d'une Europe innovante, sûre, numérique et inclusive, il décide d'inviter le délégué de l'Estonie à donner des informations à ce sujet avec le CDMSI.

Compte tenu de l'importance pour le CDMSI des travaux de révision de la Directive Services de médias audiovisuels (Directive SMA) menés par la Commission européenne, le Bureau convient d'inviter un représentant du groupe de travail spécifique à la 12^e réunion plénière du CDMSI pour qu'il apporte des informations actualisées à ce sujet et charge par conséquent le secrétariat de prendre les mesures nécessaires.

10. Programme et méthodes de travail du CDMSI

10.1 Réflexion sur une future conférence ministérielle

Le Bureau poursuit ses réflexions sur les points éventuels à aborder lors d'une future conférence ministérielle et les difficultés à trouver un pays hôte. Il décide qu'il conviendrait de prendre contact avec les pays qui assureront les prochaines présidences du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe dans la mesure où ils entretiennent des liens étroits avec l'Organisation et possèdent une expérience récente de ses manifestations (République tchèque, Danemark, Croatie, Finlande et France).

Il convient de proposer au CDMSI « les menaces pour la démocratie » comme thème général. Par ailleurs, il est d'avis de chercher inspiration et orientations pour d'autres sujets dans le 4^e rapport du Secrétaire Général (2017).

Le secrétariat actualisera sa note sur ce point pour la prochaine réunion plénière (CDMSI(2016)Misc6).

11. **Projet d'ordre du jour pour la 12^e réunion du CDMSI (20–23 juin 2017)**

Le Bureau approuve le projet d'ordre du jour provisoire pour la 12^e réunion plénière du CDMSI, avec l'ajout d'un point régulier consacré aux présidences de l'Union européenne.

12. **Points divers**

Le Bureau prend note de la candidature de l'IFEX au statut d'observateur auprès du CDMSI et décide d'inviter ses représentants à présenter cette demande lors de la 12^e réunion plénière du CDMSI.

La réunion est close à 13h20.

Annexe I

Ordre du jour de la réunion

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Activités normatives
 - 3.1 *Comité d'experts sur le pluralisme des médias et la transparence de leur propriété (MSI-MED)*
 - 3.2 *Comité d'experts sur les intermédiaires internet (MSI-NET)*
4. Activités de coopération
5. Mise en œuvre des normes adoptées par le Conseil de l'Europe et bonnes pratiques
 - 5.1 *Conférence « Promouvoir un dialogue entre la Cour européenne des droits de l'homme et les défenseurs de la liberté des médias »*
 - 5.2 *Initiatives dans les États membres*
 - 5.3 *Peur dans le journalisme – nouveau titre : Journalists under Pressure – Unwarranted interference, fear and self-censorship in Europe (Journalistes sous pression – Pressions abusives, crainte et autocensure en Europe, anglais seulement)*
 - 5.4 *Plateforme pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes*
 - 5.5 *Gouvernance de l'internet*
6. Convention européenne sur la télévision transfrontière
7. Protection des données
8. Travaux d'autres institutions et organes du Conseil de l'Europe
 - 8.1 *Initiatives du Secrétaire Général*
 - 8.2 *Comité des Ministres*
 - 8.3 *Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe*
 - 8.4 *Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe*
 - 8.5 *Commissaire aux droits de l'homme*
 - 8.6 *Conférence des OING du Conseil de l'Europe*
 - 8.7 *Comité d'experts sur le terrorisme (CODEXTER)*
 - 8.8 *Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH)*
 - 8.9 *Comité ad hoc pour les droits de l'enfant (CAHENF)*
 - 8.10 *Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP)*
 - 8.11 *Comité européen de coopération juridique (CDCJ)*
 - 8.12 *Observatoire européen de l'audiovisuel*
 - 8.13 *Participation de membres du CDMSI à des réunions et manifestations*
9. Autres organisations
10. Programme et méthodes de travail du CDMSI
11. Projet d'ordre du jour de la 12^e réunion du CDMSI (20-23 juin 2017)
12. Points divers

Annexe II – liste des participants

11^e réunion du Bureau du CDMSI
Jeudi 11 et vendredi 12 mai 2017

Salle G04, Agora

Participants

La répartition hommes-femmes des cinq participants est la suivante : trois femmes (60 %) et deux hommes (40 %).

Mme Elfa Ýr Gylfadóttir, Islande (présidente)
Commission Médias, Ministère de l'éducation, des sciences et de la culture, Reykjavik

M. Emir Povolakić, Bosnie-Herzégovine (vice-président)
chef de la division des Licences, de la numérisation et de la coordination de l'Agence de régulation de la radiodiffusion et des communications, Sarajevo

Mme Joanna Chansel, France
Bureau des affaires européennes et internationales, Direction générale des médias et des industries culturelles, Ministère de la culture et de la communication, Paris

M. Christoffer Lärkner, Suède (excusé)
Ministère de la Culture, Stockholm

Mme Maja Raković, Serbie (excusée)
Ministère des Affaires étrangères, Belgrade

M. Matthias Traimer, Autriche
Chancellerie fédérale, chef du service des médias et de la société de l'information, Service constitutionnel, Vienne

Mme Pien van den Eijnden, Pays-Bas
Conseillère juridique principale, ministère de l'Intérieur et des Relations au sein du Royaume, La Haye.

Secrétariat

M. Jan Kleijssen, directeur, Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité, Direction générale Droits de l'homme et État de droit

M. Patrick Penninckx, chef du service Société de l'information, Direction générale Droits de l'homme et État de droit

Mme Silvia Grundmann, chef de la division médias et internet, Direction générale Droits de l'homme et État de droit, secrétaire du Comité directeur sur les médias et la société de l'information

Mme Charlotte Altenhöner-Dion, administratrice, division médias et internet, Direction générale Droits de l'homme et État de droit

M. Peter Kimpian, administrateur, unité de protection des données, Direction générale Droits de l'homme et État de droit

Mme Christina Lamprou, administratrice, division médias et internet, Direction générale Droits de l'homme et État de droit

Mme Elana Lopatina, administratrice, division médias et internet, Direction générale Droits de l'homme et État de droit

Mme Malgorzata Pek, administratrice, division médias et internet, Direction générale Droits de l'homme et État de droit

Mme Urška Umek, administratrice, division médias et internet, Direction générale Droits de l'homme et État de droit

Mme Anne Boyer-Donnard, assistante administrative principale, division médias et internet, Direction générale Droits de l'homme et État de droit

Mme Julia Whitham, assistante administrative, division médias et internet, Direction générale Droits de l'homme et État de droit

Interprètes

Michael HILL

Rémy JAIN

Angela BREWER